

Le Conseil Municipal convoqué le 25 septembre 2017 s'est réuni le 2 octobre 2017 à 19H30.

**ORDRE DU JOUR :**

- Modifications contrat de travail,

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'an Deux Mil dix-sept, le 2 octobre à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15      Nombre de membres excusés : 03  
 Nombre de membres présents : 14      Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents :** MM. BERTRAND V., PRADELS P., CABON P., FAUTRAT G., Mmes. BLIVET A., NIQUET L., SCHNEIDER M., BUSSERET I., BOULANGER V  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents et excusés :** MENARD S., MONTARGON J-L. BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., MITHOUARD L., ROBERT V

**Secrétaire de séance :** PRADELS P.

**Pouvoirs :** - MONTARGON J-L a donné procuration à BLIVET A.  
 - MITHOUARD L a donné procuration à NIQUET L.  
 - BROUTIN Y a donné procuration à BUSSERET I.

**2017-08-01 : Décision modificative n°1/2017 – BP Commune.**

**Considérant** que le budget communal a été voté en déséquilibre, avec des dépenses de fonctionnement supérieures de 9 602,98 € aux recettes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** décide d'adopter les virements de crédits suivants :

Chapitre	Dépense Recette	Compte	Libellé	Montant
42	Dépense de fonctionnement	6811	Dotations aux amortissements	-9 602.98 €
011	Dépense de fonctionnement	6232	Fêtes et cérémonies	-2 602.98 €
023			Virement de la section d'investissement	+2 602.98 €

040	Recette d'investissement	28051	Concessions et droits similaires	-2 241.00 €
040	Recette d'investissement	281538	Autres constructions	-7 361.98 €
021	Recette d'investissement		Virement de la section de fonctionnement	+ 2 602.98 €
202	Dépense d'investissement	202	Immobilisations corporelles	-2 000.00 €
23	Dépense d'investissement	2313	Constructions	-5 000 €

**2017-08-02: Décision modificative n°2/2017 – BP Assainissement.**

**Considérant** une erreur matérielle sur le vote du compte administratif 2016 de l'assainissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**-VOTE** le budget de l'assainissement comme suit :

Fonctionnement : Dépense = Recettes + 55 986.64 €

Investissement : Dépense = Recettes + 62 289.42 €

**2017-08-03: Décision modificative n°2/2017 – BP Assainissement affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017.**

**Considérant** une erreur matérielle sur le vote de l'affectation des résultats de l'exercice sur l'exercice 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**-AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 de l'assainissement sur l'exercice 2017 comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	
Excédent de fonctionnement 2016	36 615.42 €
Excédent d'investissement 2016	14 040.52 €

**Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement cumulé de 2016 est repris en report à nouveau au 002.**

AFFECTATION BUDGET 2017				
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Fonctionnement				002 : 36 615.42 €
Investissement		001 : 14 040.52 €		

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Accès PMR mairie : Monsieur le Maire présente le projet définitif de l'accès handicapé devant la mairie. Les travaux se dérouleront lors des vacances scolaires (du 23 octobre au 3 novembre 2017).

Haut débit : Monsieur le Maire présente la projet d'implantation de la future armoire permettant une montée en débit, prévue au printemps 2018.

CCPH : Monsieur le Maire annonce que des réfections de voiries sont prévues au printemps. Une partie de la Route de la Mare ainsi que la Route de Saint-Lubin seront réparées en septembre 2018.

Elagage des haies : Les propriétaires des haies dépassant sur le domaine public, notamment rue du Môle, vont être de nouveau contactés afin qu'ils procèdent à l'élagage.

Internet: Monsieur PRADELS signale qu'il y a eu des coupures internet au Hameau de Brunel.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*